

J'organise un rassemblement d'équidés : que dois-je faire ?

1- Avant le rassemblement

Je m'informe de l'**arrêté préfectoral** auprès de la DDPP*.

J-90

Je déclare le **lieu de détention** auprès de l'Ifce.

J-60

Je rédige un **règlement intérieur****. Je recherche un vétérinaire sanitaire équin.

J-40



J-30

Je **déclare** le rassemblement et le vétérinaire sanitaire auprès de la DDPP*. J'établis un **contrat** avec le vétérinaire sanitaire désigné.

2 - Le jour du rassemblement

Je tiens un **registre des équidés****.

Je réalise un **contrôle d'admission des équidés** :

- Identification
- vaccination contre la grippe
- Santé



3 - Après le rassemblement

Je rédige un **compte-rendu de contrôle** que je fais signer au vétérinaire sanitaire

*Direction Départementale de la Protection des Populations

** pour les rassemblements qui ne sont pas sous l'égide de sociétés mères (SHF, France Galop, Le Trot, SFET), la FFE ou la FEI.



équi-paedua
l'encyclopédie pratique
du cheval



Plus d'information sur www.equipaedia.fr